

DECISION DU PRESIDENT.CA 063-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Présidence

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver l'adhésion à IAE France.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 06 mai 2019

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **13 mai 2019**

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

<i>Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun : Cliquez ici pour taper du texte.</i>		<i>Nom de la composante, du service commun ou de la direction : Présidence</i>		
<i>Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.</i>		<i>Nom de la structure : Cliquez ici pour taper du texte.</i>		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
IAE France	5250 €		Avril à décembre 2019	

**Association Nationale des IAE
IAE France**

8 Bis rue de la Croix Jarry
75644 PARIS Cedex 13

SIRET : 432 009 009 00023

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS)
et au répertoire des métiers (RM)

DEVIS

N° DEVIS : DE2019047

DATE : 24/04/2019

Destinataire :

UNIVERSITE D'ANGERS
Service Facturier
40, rue de Rennes
BP 73532
49035 - ANGERS CEDEX 01

Désignation	Quantité	PU	Total TTC
COTISATION			
COTISATION IAE France - 2019 (Avril à Décembre 2019)		5250 €	5250 €
		A régler	5250 €

TVA non applicable art 293B du Code général des impôts

Condition & Modalité de règlement

Paiement par virement bancaire sur le compte Crédit Mutuel IAE FRANCE en mentionnant dans le libellé le numéro de la facture et votre nom ou chèque à l'ordre de l'Association Nationale des IAE.

Règlement à compter de la date de réception de la facture.

Compte

ASS NATIONALE DES IAE
8 bis rue de la Croix Jarry
75644 PARIS CEDEX 13

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Domiciliation
10278	06043	00020033302	51	CCM PARIS 13 LES GOBELINS